

ASSOCIATION FONCIÈRE DE BERSTETT

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Membres titulaires : 8
Membres présents : 6
Affiché le : 1^{er} février 2026

SÉANCE DU 26 JANVIER 2026

Sous la présidence de M. Jean-Marc URBAN, Président de l'Association Foncière de BERSTETT et membre titulaire ; Étaient présents :

Membres titulaires : M. Jean Claude LASTHAUS maire et membre de droit, M. Mathieu FREYSZ, M. Valentin URBAN, M. Denis KRENCKER, M. Freddy JACOB titulaires

Membres suppléants : M. Denis URBAN, M. Michel HEINTZ, M. Jean-Pierre SCHOTT

Absents excusés : M. Didier DURINGER M. Freddy PFRIMMER, Le représentant de la DDT

8. OBJET : FONGIBILITE DES CREDITS – VIREMENTS DE CRÉDITS DE CHAPITRE À CHAPITRE

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Bureau de l'Association Foncière de déléguer la possibilité au Président de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Dans ce cas, le Président informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est proposé au Bureau de l'Association Foncière :

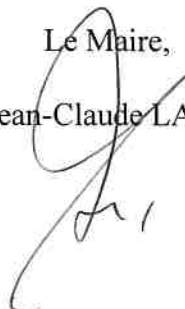
- **d'autoriser** Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. Jean-Claude LASTHAUS



Le président,

M. Jean-Marc URBAN

